



DECISION

N° 2022-D10

TRAVAUX DE REPARATION DU MINI BUS

LE MAIRE DE TARTAS (Landes),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 23 Mai 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

VU que le Mini bus RENAULT immatriculé AB-019-CX propriété de la commune, est tombé en panne le 29 Mai 2022 à PERPEZAC LE NOIR,

VU que notre assistance a pris en charge le remorquage au garage RENAULT le plus proche à MALEMORT,

VU le devis du garage RENAULT FAURIE AUTO MALEMORT, Avenue de la libération 19360 MALEMORT inférieur à 40 000 €,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De commander les travaux de réparation du Mini Bus AB-019-CX au garage RENAULT FAURIE AUTO MALEMORT, Avenue de la libération 19360 MALEMORT.

Article 2 : Le montant de la commande est de 1 315. 86 € HT soit 1 579.03 € TTC.

Article 3 : La présente décision sera adressée à M. le Sous Préfet et affichée à la porte de la Mairie.

Fait à Tartas, le 17 Juin 2022

Le Maire,

L.F. BROQUÈRES

